

Allianz Institutional Investors Series
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
R.C.S. Luxembourg B 159.495

Avis aux Actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz Institutional Investors Series (SICAV) (« la Société ») annonce par la présente les changements suivants dans les principes d'investissement du Compartiment Allianz Global Bond Fund de la Société à compter du 10 mars 2021 :

...

d) Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des Titres porteurs d'intérêts dont les émetteurs sont issus des Marchés émergents, et dans cette limite, il peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des Titres porteurs d'intérêts des Marchés obligataires de la RPC.

...

Les Actionnaires qui n'approuvent pas les modifications susmentionnées peuvent demander gratuitement (hors taxes éventuelles) le rachat ou la conversion de leurs actions jusqu'au 9 mars 2021.

Le prospectus daté du 10 mars 2021 est accessible ou disponible gratuitement pour les Actionnaires au siège social de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, et auprès des Agents d'information au Luxembourg (State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise) et dans tout autre pays dans lequel les Compartiments de la Société sont enregistrés à des fins de distribution publique à la date d'entrée en vigueur du prospectus.

Le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé pour l'investisseur (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent également être obtenus, sans frais, sur le site <https://regulatory.allianzgi.com> ainsi qu'auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (CACEIS BELGIUM, Avenue du Port / Havenlaan 86C b 320, B-1000 Brussels).

Senningerberg, février 2021

Sur ordre du Conseil d'administration

Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.